Aygues Ouvèze le mag

Le magazine semestriel
de votre Communauté de Communes

N°11 — DÉCEMBRE 2013

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT / TRAVAUX / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / PRATIQUE

À LA UNE

Mars 2014 :
Les conseillers communautaires élus pour la première fois au suffrage universel

Aygues Ouvèze en Provence
Communauté de communes

www.ccayguesouveze.com

ÉDITO

Rendez-vous au printemps 2014...

Ce seront les deux principaux changements des prochaines élections municipales de mars prochain : l'abaissement du seuil pour le scrutin de liste aux communes de 1000 habitants - alors qu'il ne concernait que les communes de plus de 3500 habitants jusqu'à maintenant - et pour la première fois l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel.

Nous avons donc souhaité vous présenter ces deux changements de manière précise et pédagogique, et vous exposer leurs répercussions sur la composition de la prochaine assemblée de la communauté de communes qui va passer de 28 à 33 membres et où les oppositions municipales vont faire leur entrée.

Avant cette échéance, nous faisons comme à l'accoutumée un bilan des actions menées au cours de l'année écoulée dans chacun de nos domaines de compétences : développement économique, assainissement collectif, déchets ménagers et aménagement de l'espace.

Toute l'équipe chargée de la rédaction de ce magazine vous souhaite de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous au printemps 2014 pour le prochain numéro.

Au sommaire

P. 3 Développement économique

P. 4 Dossier : Élections, Mars 2014

P. 6 Assainissement et travaux

P. 8 Sécurité : Viappel

P. 9 En pratique

P. 10 Environnement et déchets

P. 12 Manifestations

Communauté de communes
Aygues Ouvèze en Provence
Allée de Lavoisier
ZA Joncquier et Morelles
84850 Camaret-sur-Aigues
Tél. : 04 90 29 46 10 – Fax : 04 90 29 46 11
E-mail : accueil@ccayguesouveze.com
www.ccayguesouveze.com

Directeur de la publication : Max IVAN

Journal élaboré par le service communication de la communauté de communes.

Photos : Communauté de communes/Fotolia (©Christian Schwier, ©Frédéric Massard)

Journal imprimé par l'imprimerie GRAPHOT sur papier labellisé, à l'aide d'encres à base végétale. Charte Imprim'vert.

MIXTE Papier FSC® C018944

Ce journal a pu être édité grâce à la participation de nos sponsors :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La zone d'activité Saint-Antoine à Violès

Trois parcelles ont été vendues sur cette zone d'activité à MM. SERGUIER et BUSNOULT et à la société SUCHANEK.
Un nouveau compromis de vente a été signé avec la société VINI CONCEPT, spécialisée dans la vente de matériel vinicole et la réalisation de caves.

Un autre compromis devrait être signé avec un artisan qui souhaite implanter un garage automobile, et sans doute une station de lavage.
Il reste donc encore 3 parcelles disponibles sur cette zone d'activité.

Extension de la zone d'activité Joncquier et Morelles à Camaret-sur-Aigues

Travaux d'aménagement de la voie de desserte de la nouvelle zone d'activité.

Les travaux de viabilisation de la nouvelle zone d'activité sont en phase d'achèvement. Il ne reste plus que les travaux complémentaires à réaliser sur le bassin de rétention, la pose du transformateur et le raccordement au réseau électrique (prévu début janvier).
Les travaux ont été réalisés par les entreprises EIFFAGE (terrassements, voirie, eaux pluviales), CG FERRE (énergie électrique, éclairage public, téléphonie) et PARCS ET JARDINS (plantations et arrosage) pour un montant total de 465 000 €.TTC.
Cette extension a permis l'aménagement de 16 nouvelles parcelles. A la fin 2013, 13 compromis de vente ont été signés.

Marché de travaux de réfection des voiries des zones d'activité

Chaque année, une enveloppe budgétaire est prévue pour les travaux de réfection de la voirie des zones d'activité. Cette année, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise EIFFAGE.

Ces travaux ont concerné une voie de desserte de la zone d'activité *La Garrigue du Rameyron* à Sérignan-du-Comtat. La voirie a été reprise avec mise en œuvre d'enrobés sur la chaussée, améliorant ainsi l'écoulement des eaux pluviales.

Des travaux ont également été réalisés dans la zone d'activité Joncquier et Morelles à Camaret-sur-Aigues.
La voirie de l'allée de Lavoisier a été reprise avec une mise en œuvre d'enrobés. De plus, un caniveau a été posé afin de permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales.
Ces travaux de voirie se sont élevés à 95 700 € TTC au total.

Élections Mars 2014

à la UNE

Pour la première fois, les conseillers communautaires vont être élus en même temps que les conseillers municipaux.

La nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire

COMMUNES	Nombre de délégués actuels	Nombre de conseillers à partir d'avril 2014
Camaret-sur-Aigues	6	7
Piolenc	6	8
Sainte-Cécile-les-Vignes	4	4
Sérignan-du-Comtat	4	4
Travaillan	2	2
Uchaux	3	3
Violès	3	3
Lagarde-Paréol	0	2
Total	28	33

Jusqu'à présent, les élus qui siègent à la communauté de communes étaient élus par les membres de chaque conseil municipal.

À partir d'avril 2014, les modalités d'élection vont changer, tout comme la répartition des sièges.

Le conseil communautaire a délibéré le 27 mars dernier sur les nouvelles modalités de répartition des sièges du conseil communautaire, en application de la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération.

Cette loi précise que désormais, chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. La répartition doit se faire à la proportionnelle en fonction du nombre d'habitants par commune.

L'élection des conseillers communautaires

Il faut distinguer tout d'abord les communes de moins de 1000 habitants de celles de plus de 1000 habitants.

Dans les communes de moins de 1000 habitants : maintien du panachage

Avant, cela concernait les communes de moins de 3500 habitants mais le seuil a été abaissé à 1000 habitants par la loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires du 17 avril 2013.

Sur le territoire intercommunal, cela ne concerne plus que les communes de Travaillan (680 habitants) et de Lagarde-Paréol (320 habitants).

Dans ces communes, il n'y pas de scrutin de liste et le système de panachage est maintenu.

On peut rayer des noms sur une liste, en ajouter et ce sont les élus qui recueillent la majorité absolue des voix qui sont élus.

L'élection des conseillers communautaires doit suivre celle des conseillers municipaux dans le même ordre où ils figurent sur le tableau.

La parité n'est pas obligatoire.

Les adjoints sont élus au scrutin uninominal et non au scrutin de liste.

Travaillan et Lagarde-Paréol disposent chacune de deux conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires seront donc le Maire et son (sa) 1er adjoint (e).

En cas de vacance d'un siège, c'est le suivant de liste qui le remplace (2ème adjoint).

Dans les communes de plus de 1000 habitants : scrutin de liste

Chaque liste devra prévoir des bulletins de vote sur lesquels figureront deux listes : la première (colonne de gauche) pour les conseillers municipaux, la seconde (colonne de droite) pour les conseillers communautaires, avec un système de fléchage (voir exemple encadré blanc).

Pour les conseillers communautaires, il faut respecter 5 règles :
Les communes disposant de moins de 5 sièges de conseillers communautaires (Sainte-Cécile, Sérignan, Travaillan, Uchaux, Violès, Lagarde-Paréol) doivent en rajouter un sur la liste (en cas de vacance d'un siège)

Les communes disposant de 5 sièges de conseillers communautaires et plus (Camaret, Piolenc) doivent en rajouter deux sur la liste.

La liste des conseillers communautaires doit respecter la parité hommes / femmes, comme la liste des conseillers municipaux.

L'ensemble des noms des conseillers communautaires doit figurer dans les trois premiers cinquièmes de la liste des conseillers municipaux.

L'ordre de présentation des candidats doit suivre le même ordre que celui du conseil municipal.

Répartition des conseilllers

COMMUNES	Habitants	Conseillers municipaux	Conseillers communautaires	3/5 de la liste
Camaret	4605	27	7 + 2	16
Piolenc	5107	29	8 + 2	17
Sainte-Cécile-les-Vignes	2380	19	4 + 1	11
Sérignan-du-Comtat	2477	19	4 + 1	11
Uchaux	1448	15	3 + 1	9
Violès	1584	19	3 + 1	11
Lagarde-Paréol	319	11	2	
Travaillan	679	15	2	

Répartition des sièges des conseillers communautaires après le scrutin

Une "prime majoritaire" est accordée à la liste arrivée en tête : la moitié des sièges de conseillers communautaires lui est attribuée d'office.
Cette moitié est arrondie à l'entier inférieur s'il y a moins de 4 sièges de conseillers communautaires à pourvoir, et à l'entier supérieur s'il y a 4 sièges ou plus à pourvoir.

Cela donnera pour nos communes :

- 4 sièges (sur 7) attribués la liste arrivée en tête à Camaret,
- 4 sièges (sur 8) attribués la liste arrivée en tête à Piolenc,
- 2 sièges (sur 4) attribués la liste arrivée en tête à Sainte-Cécile,
- 2 sièges (sur 4) attribués la liste arrivée en tête à Sérignan,
- 1 siège (sur 3) attribués la liste arrivée en tête à Uchaux,
- 1 siège (sur 3) attribués la liste arrivée en tête à Violès.

Les autres sièges à pourvoir sont ensuite répartis à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Exemple de bulletin de vote

Élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014
Commune de Sérignan-du-Comtat

4 conseillers communautaires à élire
(+ 1 en réserve en cas de vacance d'un siège)

CONSEILLERS MUNICIPAUX		CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
1 M. RAMEYRON	→	1 M. RAMEYRON
2 Mme GARRIGUE	→	2 Mme GARRIGUE
3 M. de DIANOUX		
4 Mme TROUILLAS		
5 M. PESSADES	→	3 M. PESSADES
6 Mme LA MARTINE		
7 M. CAIRONS		
8 Mme TAULIERES	→	4 Mme TAULIERES
9 M. TAILLADES	→	5 M. TAILLADES
10Mme CAPELLETS		
11 M. ROARDS		
12 Mme LAQUETS		
13 M. CROZES		
14 Mme AGLANIERO		
15 M. HOSPITALET		
16 Mme COSTE CLAVELLE		
17 M. SABLONS		
18 Mme RENJARDE		
19 M. LAURETTES		

Les noms figurant sur cette liste sont des noms fictifs, empruntés à des noms de rues ou de quartiers de Sérignan.

Les conseillers communautaires doivent tous figurer dans les trois premiers cinquièmes de la liste, soit entre la 1ère et la 11ème place.
La parité hommes / femmes doit être respectée.

Le premier de la liste des conseillers communautaires est obligatoirement le premier de la liste des conseillers municipaux.

La deuxième de la liste, en revanche, peut être le n°2 (exemple ci-dessus), mais aussi le n°4, le n°6 ou le n°8 pour respecter la parité. Si c'est le n°8, les conseillers communautaires suivants seront automatiquement les n°9, 10 et 11.

En fonction de la position de la deuxième de la liste, le suivant sera le n°3, le n°5, le n°7 ou le n°9. Et ainsi de suite...

Bilan des travaux réalisés en 2013

Camaret-sur-Aigues

Renouvellement du réseau de collecte des eaux usées cours du Midi.

Ces travaux ont été réalisés en coordination avec la mairie de Camaret-sur-Aigues pour la reprise des voiries, de l'éclairage public et du réseau pluvial ; le syndicat RAO pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable et le remplacement des branchements plomb ; France Télécom et le syndicat d'électrification vauclusien pour l'enfouissement de leurs réseaux respectifs.

Ils ont été confiés au groupement d'entreprises TPR ROUVIERE / RAMPA / TEYSSIER.

Montant des travaux : 76 250 €TTC.

Extension du réseau de collecte des eaux usées route de Valbonette à Piolenc.

Piolenc

Extension du réseau de collecte des eaux usées route de Valbonnette.

Ces travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises TPR ROUVIERE / RAMPA / TEYSSIER et permettent de raccorder une quarantaine d'habitations.

Montant des travaux : 398 207 €TTC.

Extension du réseau de collecte des eaux usées route de Valbonette à Piolenc

Sainte-Cécile-Les-Vignes

Travaux d'extension de la station d'épuration.

Ces travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises GTM Environnement. La station a été inaugurée le 20 mai.

Montant des travaux : 1 424 615 €TTC.

Extension de la station d'épuration à Sainte Cecile les Vignes.

Extension du réseau de collecte des eaux usées route de Suze.

Ces travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises TPR ROUVIERE / RAMPA / TEYSSIER.

Ils ont permis de raccorder six habitations au réseau public d'assainissement.

Montant des travaux : 85 936 € TTC

Sérignan-du-Comtat

Extension du réseau de collecte des eaux usées chemin des Laquets

Ces travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises TPR ROUVIERE / RAMPA / TEYSSIER en coordination avec le syndicat RAO pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable et le remplacement des branchements plomb et le syndicat d'électrification vauclusien pour l'enfouissement de ses réseaux.

Ils ont permis de raccorder une vingtaine d'habitations au réseau public d'assainissement

Montant des travaux : 155 569 € TTC.

Extension du réseau de collecte des eaux usées chemin des Laquets à Sérignan-du-Comtat.

Eaux parasites dans les réseaux publics d'assainissement

Les réseaux d'assainissement sont impactés par des intrusions d'eaux claires parasites et notamment lors d'épisodes pluvieux. Ce phénomène est dû en partie au raccordement de gouttières de certaines habitations qui rejettent les eaux pluviales dans le réseau public de collecte des eaux usées, ce qui est formellement interdit.

Si c'est le cas de votre habitation, nous vous demandons de bien vouloir prendre vos dispositions pour que les eaux pluviales soient totalement déconnectées du réseau d'assainissement

Travaillan

Extension du réseau de collecte des eaux usées route de Camaret – RD 975.
Ces travaux sont réalisés par le groupement d'entreprises TPR ROUVIERE / RAMPA / TEYSSIER en coordination avec le syndicat RAO pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable et le remplacement des branchements plomb, le syndicat d'électrification vauclusien pour l'enfouissement de ses réseaux et le Conseil général de Vaucluse pour la reprise de la voirie et l'aménagement de l'entrée du village. Ils vont permettre de raccorder une vingtaine de logements au réseau public d'assainissement.

Montant des travaux : 167 416 € TTC.

Violès

Renouvellement du réseau de collecte des eaux usées de la rue des Barrys et de la rue de l'Écluse.
Ces travaux ont été réalisés en coordination avec le syndicat RAO pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable et le remplacement des branchements plomb, France Télécom et le syndicat d'électrification vauclusien pour l'enfouissement de leurs réseaux respectifs, la mairie de Violès pour la reprise des voiries et de l'éclairage public. Les travaux d'assainissement ont été confiés au groupement d'entreprises TPR ROUVIERE/RAMPA/TEYSSIER.

Montant des travaux : 60 143 €TTC.

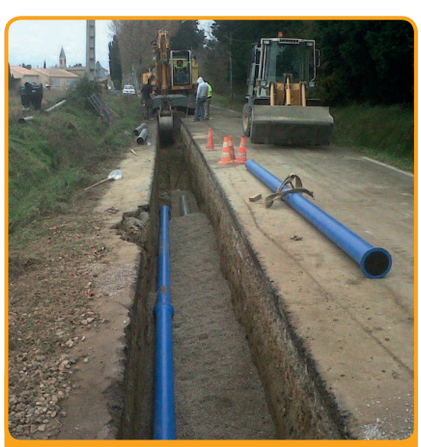

Extension du réseau de collecte des eaux usées route de Camaret.

Renouvellement du réseau de collecte des eaux usées de la rue des Barrys et de la rue de l'Écluse à Violès.

Programme d'aide à la réhabilitation des filières d'assainissement non collectif

Depuis 2006, la communauté de communes a mis en place une opération d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour accompagner les particuliers dans leurs projets de réhabilitation d'un point de vue financier et technique. La subvention versée par la communauté de communes est plafonnée à 1750 € par installation.
En 2013, la communauté de communes a ouvert des crédits à hauteur de 30 000 € afin d'attribuer des subventions et a retenu 13 dossiers conformément aux critères d'éligibilité définis dans le règlement de l'opération.
Ce programme devrait être reconduit en 2014. Des permanences seront assurées par un agent de la communauté de communes dans chaque mairie. Cet agent répondra à vos questions et vous aidera à monter le dossier de demande de subvention.

Date	Horaires	Mairies
Jeudi 9 janvier	De 9 h 30 à 11 h 30	Mairie de Violès
Jeudi 23 janvier		Mairie de Lagarde-Paréol
Jeudi 6 février		Mairie de Camaret-sur-Aigues
Jeudi 13 mars		Mairie de Sainte-Cécile-les-Vignes
Jeudi 3 avril		Mairie de Sérignan-du-Comtat
Jeudi 15 mai		Mairie de Piolenc
Jeudi 5 juin		Mairie d'Uchaux
Jeudi 3 juillet		Mairie de Violès
Jeudi 11 septembre		Mairie de Camaret-sur-Aigues
Jeudi 2 octobre		Mairie de Sainte-Cécile-les-Vignes
Jeudi 16 octobre		Mairie de Sérignan-du-Comtat
Jeudi 13 novembre		Mairie de Piolenc
Jeudi 4 décembre		Mairie de Travaillan

Le système d'alerte Viappel !

En 2003, après les inondations qui ont frappé plusieurs communes de notre territoire, la communauté de communes a décidé de se doter d'un système d'alerte téléphonique appelé "Viappel !" exploité par la société CEDRALIS qui permet d'informer la population en cas de risque de catastrophe naturelle.

Cette prestation représente un coût annuel de 11 362 € pour la communauté de communes (hors appel en cas de déclenchement d'une alerte).

Ainsi, l'ensemble des foyers de la communauté de communes peut être contacté dans un délai de 10 minutes dès lors qu'une alerte est lancée.

Pour être inscrit sur le fichier, il suffit de remplir le formulaire ci-dessous et de le renvoyer à la communauté de communes.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Fiche de recueil de numéros d'appel pour le service d'alerte par téléphone

Je soussigné (NOM en MAJUSCULES) : ..... Prénom : .....
Adresse : ..... Commune : .....
souhaite, si la commune doit m'alerter, par exemple en cas de risques naturels majeurs, que soit utilisé pour me prévenir le numéro de téléphone suivant :

1 - Numéro d'alerte principal *(Cocher les cases)* :
Mon numéro de téléphone fixe est le : 04 90 .....
☐ Ce numéro paraît dans l'annuaire ☐ Ce numéro ne paraît pas dans l'annuaire (liste rouge)
OU ☐ Je n'ai pas de téléphone fixe, et souhaite être prévenu
☐ en priorité sur le numéro suivant : 0.....

2 - Autres numéros d'alerte :
De façon complémentaire, je souhaite que l'alerte soit transmise au(x) numéro(s) suivant(s)
(vous pouvez indiquer un ou deux numéros de téléphone fixe ou mobile de votre choix) :
1er numéro complémentaire : 0..... 2ème numéro complémentaire : 0.....

Autres remarques, commentaires et suggestions : .....
.....
Fait à ..... le .....

Signature

Comme prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment auprès de CEDRALI par courrier à l'adresse : CEDRALIS - Tour - Litwin - 10 Rue Jean Jaurès - 92800 PUTEAUX

EN PRATIQUE /

Le schéma de cohérence territoriale

Un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale. Il vise à coordonner les différentes politiques d'aménagement et de développement d'un territoire : assurer une cohérence entre les politiques menées en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'implantations commerciales, d'équipements et services, de protection de l'environnement.
C'est aussi un document de planification qui définit une stratégie d'aménagement du territoire à long terme (pour les 15 à 20 ans à venir).

Conformément à la loi du 12 juillet 2012 portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", les SCOT doivent poursuivre trois objectifs :

- *Lutter contre l'étalement urbain et anticiper l'aménagement opérationnel durable.*
- *Contribuer à l'adaptation climatique et à l'efficacité énergétique.*
- *Préserver la biodiversité.*

Le SCOT sert de cadre de référence aux documents d'urbanisme des communes (PLU, cartes communales) qui doivent en tenir compte et être compatibles avec les prescriptions du SCOT.

La mise en œuvre du SCOT est une des compétences obligatoires de la communauté de communes.
Une étude a donc été lancée sur l'opportunité d'élaborer un SCOT pour aider la communauté de communes à définir le périmètre le plus pertinent.
Elle a été confiée au bureau d'études ELAN Développement, pour un coût total de 42 000 € TTC, avec des subventions attendues de 16 744 € du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et de 7 000 € du Conseil général de Vaucluse.
Prévue sur une durée de 8 mois, il faudra attendre juin 2014 pour connaître les conclusions de cette étude.

Programme d'aménagement solidaire

Depuis sa mise en œuvre fin 2012, le Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) a permis la réalisation de plusieurs opérations sur toutes les communes du territoire.

Cheminement doux à Camaret-sur-Aigues (subvention PAS : 40 292 €).

Réhabilitation du cours Rigot à Violès (subvention PAS : 203 053 €).

Le PAS est un partenariat entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la communauté de communes qui permet de subventionner pendant trois ans des opérations réalisées par les communes en termes d'aménagement urbain, d'amélioration de l'habitat et d'acquisitions foncières.
Pour sa première année de mise en œuvre, 9 opérations ont été subventionnées par le Conseil régional (6 dans le volet aménagement, 2 dans le volet habitat et 1 dans le volet foncier)

- Dans le volet amén*agement, les subventions attribuées s'élèvent à 670 149 € sur une enveloppe totale de 1 500 000 €.*
- *Dans le volet habitat : 25 085 € ont été attribués sur une enveloppe totale de 650 000 €*
- *Dans le volet foncier : 16 744 € ont été attribués sur une enveloppe totale de 700 000 €.*

A ce jour, 3 opérations sont achevées : les travaux d'aménagement du cours Rigot et d'une partie de la rue de la République à Violès ; les travaux d'aménagement d'un cheminement doux et la réhabilitation d'un logement locatif communal à Camaret-sur-Aigues.
Le programme se poursuivra en 2014 et 2015 après validation des opérations par le conseil communautaire.

Déchets ménagers

Les premières colonnes enterrées implantées à Piolenc

Les colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballages ménagers devaient être mises en place d'ici à janvier 2016, date à laquelle sera instaurée la nouvelle tarification incitative à la place de la TEOM.
La communauté de communes a souhaité anticiper cette échéance et installer les deux premières colonnes à Piolenc, sur l'un des sites les plus sensibles de la commune, le cours Corsin.
Les travaux de génie civil ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 7300 € TTC.
Les colonnes ont été commandées à la société CITEC Environnement pour un coût de 15 200 € TTC.
En relation avec les élus et les services communaux, il va falloir maintenant définir le périmètre des foyers qui auront accès à ces colonnes (une centaine de foyers environ). Il s'agira des habitants du cours Corsin et des rues adjacentes : rue du Félibre Bernard, rue du Barquet, voire une partie de l'avenue de Provence, et certaines habitations de l'avenue de la République et de la rue Pasteur.

Chaque foyer se verra remettre un badge qui lui donnera accès aux deux colonnes. Dans le même temps, les services intercommunaux retireront les bacs individuels mis à la disposition de ces foyers.

La mise en service est prévue pour février 2014.

Colonnes enterrées sur le cours Corsin à Piolenc

Rappel des jours de collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est effectuée les lundis et jeudis matins sur les communes de Camaret-sur-Aigues et Piolenc, les mardis et vendredis matins sur les communes de Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Uchaux, Travaillan, Violès et Lagarde-Paréol.
Votre bac doit être sorti la veille au soir du jour de collecte devant votre domicile.
Une fois collecté, vous devez rentrer votre bac et en aucun cas le laisser sur la voie publique ou sur un autre lieu, votre responsabilité pouvant être engagée en cas d'accident.

La collecte des sacs jaunes a lieu sur toutes les communes le mercredi matin. Cette collecte est effectuée en porte à porte. Comme pour la collecte des ordures ménagères, vous devez sortir votre sac jaune la veille au soir du jour de collecte, c'est à dire le mardi soir.

Vous avez à votre disposition sur tout le territoire intercommunal plus de 50 points d'apport volontaire pour le verre et les journaux, revues, magazines et papiers, ainsi que pour les vêtements usagés sur certains d'entre eux.

Les déchetteries intercommunales

Les deux déchetteries intercommunales accueillent le public du lundi au samedi. Pensez à vous munir de votre carte d'accès, gratuite pour les particuliers (retrait au siège de la communauté de communes).

HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIE DE CAMARET	DÉCHETTERIE DE PIOLENC
LUNDI de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30	**LUNDI** de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30
MARDI de 13 h 30 à 17 h 30	**MARDI** de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30
MERCREDI de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30	**MERCREDI** de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30
JEUDI de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30	**JEUDI** de 13 h 30 à 17 h 30
VENDREDI de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30	**VENDREDI** de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
SAMEDI de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30	**SAMEDI** de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30

Une réflexion est actuellement en cours au sujet des horaires d'ouverture des déchetteries : il est envisagé d'augmenter l'amplitude horaire pendant les périodes de forte affluence (printemps et automne) et de la réduire pendant les périodes à faible fréquentation (décembre à février).
La décision sera prise au printemps prochain.

La déchetterie intercommunale de Camaret-sur-Aigues.

Signature de nouveaux partenariats avec deux éco organismes

Dès le début 2014, la communauté de communes va signer des conventions de partenariat avec deux nouveaux organismes, Eco Mobilier et Eco DDS.

ECO MOBILIER est un éco organisme spécialisé dans la collecte des meubles et mobiliers.

Ce nouveau partenariat va se traduire par la mise en place de bennes dédiées à la collecte des meubles dans les deux déchetteries intercommunales.

Eco Mobilier versera un soutien financier à la Communauté de communes en fonction du nombre de tonnes évacuées.

ECO DDS est un éco organisme en charge de la collecte des déchets diffus spécifiques, appelés autrefois déchets dangereux des ménages (produits toxiques, solvants, pots de peinture, etc.)

Ce nouvel éco organisme va mettre en place dans chacune de nos deux déchetteries des contenants fermés et sécurisés dédiés à la collecte des DDS

Le retrait de ces déchets sera effectué gratuitement.

Là encore, la communauté de communes percevra des soutiens financiers en fonction des tonnes évacuées.

Reprise des bouteilles de gaz

La communauté de communes s'associe à Total Gaz durant toute l'année 2014 pour récupérer les bouteilles de gaz vides. C'est sur le site de la déchetterie de Camaret que sera menée cette opération (démarrage au printemps 2014).

MANIFESTATIONS

Janvier 2014

Mercredi 1er janvier :
Loto de la Boule ratée à 18 heures à la salle des fêtes de **Violès**.

Samedi 4 janvier :
Loto de l'Amicale des pêcheurs à 18 heures à la salle des fêtes de **Violès**.

Dimanche 5 janvier :
Loto de l'association Musée de la RN7 à 14 heures à la salle des fêtes de **Piolenc**.
Loto de la Paroisse à 14h30 à la salle des fêtes de **Violès**.
Loto de la Grosse boule à 14h30 à l'espace René Roussière à **Camaret-sur-Aigues**.
Loto des Vieux crampons à 14h30 à la salle des fêtes Camille Farjon à **Sainte-Cécile-les-Vignes**.
Loto de la Boule ratée à 18 heures à la salle des fêtes de **Violès**.

Dimanche 12 janvier :
Loto du Comité de jumelage salle la Garance à **Sérignan-du-Comtat**.
Loto du MODEF à 15 heures à la salle des fêtes de **Violès**.
Loto les Amis de Camaret à 14h30 à l'espace René Roussière à **Camaret-sur-Aigues**.

Dimanche 19 janvier :
Loto de l'association de pêche Piolenc Mornas à 14 heures à la salle des fêtes de **Piolenc**.
Loto de la Paroisse à 14 heures à la salle des fêtes de **Travaillan**.
Loto de la Paroisse à 14h30 à l'espace René Roussière à **Camaret-sur-Aigues**.
Loto du Don du sang à 15 heures à la salle des fêtes de **Violès**.

Samedi 25 janvier :
Loto des commerçants et artisans à 20h30 à la salle Camille Farjon à **Sainte-Cécile-les-Vignes**.

Dimanche 26 janvier :
Loto de l'Amicale laïque à 14h30 à l'espace René Roussière à **Camaret-sur-Aigues**.
Loto de l'association paroissiale à 14h30 à la salle Camille Farjon à **Sainte-Cécile-les-Vignes**.
Loto de l'US Basket salle Edmond Achaume à **Sérignan-du-Comtat**.

Février 2014

Samedi 1er février :
Loto de l'US Foot salle de la Garance à **Sérignan-du-Comtat**.

Dimanche 2 février :
Loto du Tennis club à 14 heures à la salle des fêtes de **Piolenc**.
Loto de l'AFAL à 15 heures à la salle des fêtes de **Violès**.

Samedi 8 février :
Loto du Judo club cécilien à 20 h30 à la salle des fêtes Camille Farjon à **Sainte-Cécile-les-Vignes**.

Dimanche 9 février :
Loto de la Paroisse Saint Pierre à 14 heures à la salle des fêtes de Piolenc.
Loto du Moto-ball à 14h30 à l'espace René Roussière à Camaret-sur-Aigues.
Loto Mistral Country salle de la Garance à **Sérignan-du-Comtat**.

Vendredi 14 février :
Loto de l'école des Jardins à la salle des fêtes de **Piolenc**.

Dimanche 16 février :
Loto ASC Jeunes à 14h30 à l'espace René Roussière à **Camaret-sur-Aigues**.
Loto de l'association Danse de salon à 14h30 à la salle des fêtes Camille Farjon à **Sainte-Cécile-les-Vignes**.

Bonnes Fêtes de fin d'année à tous !

Vœux des Municipalités

Camaret-sur-Aigues : *Jeudi 9 janvier à 18h30 à l'espace René Roussière.*

Piolenc : *Vendredi 10 janvier à 19 heures à la salle des fêtes.*

Sainte-Cécile-les-Vignes : *Vendredi 10 janvier à 18h30 à la salle des fêtes Camille Farjon.*

Travaillan : *Samedi 11 janvier à 11 heures à la salle des fêtes.*

Violès : *Samedi 11 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.*

Sérignan-du-Comtat : *Lundi 13 janvier à 18h30 à la salle des fêtes la Garance.*

Uchaux : *Vendredi 24 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes des Farjons.*

Les vœux de l'intercommunalité auront lieu le :
vendredi 31 janvier à 18 h 30
au siège de la Communauté de communes.